

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze avril deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire dans la salle socio culturelle 41, rue d'Insming, pour respecter les règles de distanciation sociale

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	14
Procurations	1

Absent : Karine DOLISY, procuration à Romuald YAHIAOUI

Date de la convocation : 07 avril 2021

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 12 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2021 à l'unanimité
- ✓ le compte administratif de l'exercice 2020 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 117 140.83 € ;
approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté		117 140.83 €
Excédent d'investissement	001	165 223.39 €
Exécution du virement à la section d'investissement	1068	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	002	117 140.83 €
Restes à réaliser dépenses		158 600.00 €
Restes à réaliser recettes		27 635.00 €

- ✓ Suite à la réforme de la taxe d'habitation que les communes ne percevront plus en 2021, l'Etat a décidé de garantir l'équilibre des ressources communales par :
le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.)
la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la pression fiscale et donc de voter un taux égal au taux de référence :
 - Taux T.F.P.B. : 25.57 % (part communale 11.31 % + part départementale 14.26 %)
 - Taux T.F.N.B. : 34.20 % (inchangé).
 - et précise l'application d'un coefficient correcteur d'équilibrage à 1.278012

Cette réforme sera donc sans conséquence financière pour les foyers qui paieront le même montant de taxe foncière (bâti et non bâti) au vu de la part communale et départementale 2020

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M14-2021 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	526 414	526 414
Investissement	422 080	422 080

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M14-2021 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	101 005.00	101 005.00
Investissement	97 669.43	97 669.43

- ✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021 :

Amicale des pompiers	758.10 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle) (Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)
ASH	1100 € + 400 € de subvention exceptionnelle (M. AUBERTIN, CARTIER, EGLOFF et Mme HAVEN n'ont pas pris part au vote) à 9 voix pour
Association Sport Culture Loisirs	renonciation pour 2021 acceptée à l'unanimité
Club VTT	150 € à l'unanimité
Les Portes de la Mémoire « The gates of MEMORY »	150 € à l'unanimité
HELLIM'Anim	150 € + subvention exceptionnelle de 285 € à l'unanimité (Isabelle ISELER, Céline ZOLOTAREFF et Romuald YAHIAOUI n'ont pas pris part au vote)
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à 13 voix pour et 1 abstention (Mme BRUN, membre de l'association)
Club canin	150 € à l'unanimité

Subventions diverses

Conseil de Fabrique	100 € 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention
USEP	96 € à l'unanimité sur présentation d'un état des frais des transports organisés pour des manifestations scolaires
Sécurité civile	30 € à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Pour extrait conforme
le 19/04/2021

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald